

Taux de cotisation

CCN de Travail Secteur sanitaire et médico-social du 26 août 1965 - CCN 65

Non cadres et cadres

À compter du 1^{er} janvier 2024

1/ Non cadres

Garanties obligatoires	À la charge de l'employeur		À la charge du salarié		Total	
	TA	TB	TA	TB	TA	TB
Décès	0,14 %	0,14 %	0,06 %	0,06 %	0,20 %	0,20 %
Rente éducation	0,13 %	0,13 %	-	-	0,13 %	0,13 %
Incapacité	-	-	1,01 %	1,01 %	1,01 %	1,01 %
Invalité	0,95 %	0,95 %	0,01 %	0,01 %	0,96 %	0,96 %
Total	1,22 %	1,22 %	1,08 %	1,08 %	2,30 %	2,30 %

2/ Cadres

Garanties obligatoires	À la charge de l'employeur		À la charge du salarié		Total	
	TA	TB	TA	TB	TA	TB
Décès	0,84 %	0,75 %	-	-	0,84 %	0,75 %
Rente éducation	0,13 %	0,13 %	-	-	0,13 %	0,13 %
Incapacité	-	-	0,50 %	1,53 %	0,50 %	1,53 %
Invalité	0,53 %	0,90 %	0,20 %	0,18 %	0,73 %	1,08 %
Total	1,50 %	1,78 %	0,70 %	1,71 %	2,20 %	3,49 %

3/ Souscription optionnelle (décès additionnel)

Cotisation additionnelle - Option Décès

Cadres	Non Cadres
0,23 % TA / TB	0,14 % TA / TB

4/ Souscription optionnelle (rachat de franchise)

Cotisation additionnelle

	Cadres		Non Cadres	
	TA	TB	TA	TB
Rachat 3 jours	1,53 %	2,56 %	1,53 %	2,56 %
Rachat 30 jours	0,82 %	1,31 %	0,82 %	1,31 %
Rachat 60 jours	0,26 %	0,34 %	0,26 %	0,34 %